

Proposition présentée par les députés:

Mmes et MM. Sami Kanaan, Loly Bolay, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Alexandra Gobet Winiger, Jacqueline Pla, Véronique Pürro, Albert Rodrik, Maria Roth-Bernasconi, Françoise Schenk-Gottret et François Thion

Date de dépôt: 10 juin 2003

Messagerie

Proposition de motion

pour un bilan circonstancié sur l'impact du G8 à Genève afin d'en tirer les leçons pour l'avenir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les problèmes internes de coordination et de communication du Conseil d'Etat qui ont révélé sa difficulté, avant et durant la période du G8, de garantir une réelle maîtrise de la situation et une organisation décisionnelle efficace ;
- les situations pendant lesquelles divers membres du parlement ou du gouvernement ont participé à des négociations en cours, en raison de circonstances particulières, alors que tel rôle n'était pas prévu ;
- l'incapacité de la Police durant la période du G8 à éviter des actes de violence (vitrines cassées, pillages, vandalisme, incendies et déprédations sur la voie publique) malgré le renfort de centaines de policiers venus de l'extérieur ;

- les informations faisant état des difficultés de la Police à gérer ce genre d'événements majeurs, en termes d'équipements, d'effectifs, de formation, de doctrine d'engagement, de capacité de renseignement stratégique et tactique préalable, ce qui provoque des surcharges excessives de travail dans des conditions d'engagement peu adéquates ;
- les déclarations médiatiques du responsable de l'un des syndicats de la Police en uniforme de service attaquant le Conseil d'Etat et des membres du Parlement en les accusant de salir la Police et en contestant les pouvoirs démocratiques des autorités politiques ;
- les pressions exercées par certains membres de la Police sur le Conseil d'Etat, notamment par la menace prononcée à plusieurs reprises de faire grève en pleine période de crise, ne permettant pas de garantir la sécurité de la population et des commerces ;
- la difficulté à poursuivre les travaux sur le projet de loi sur la police comme si de rien n'était, dans la mesure où des enjeux importants ne sont pas couverts, et la nécessité de tenir compte des leçons de ce G8 avant de procéder à la révision de cette loi ;
- certaines prises de positions excessives en faveur de mesures d'exception (état d'urgence et restrictions aux libertés), et les menaces qui en découlent pour les droits démocratiques et la sécurité publique ;
- le dérapage survenu à la gare de Cornavin en mars 2003 au terme d'une manifestation autorisée, dérapage qui est à l'origine de deux enquêtes administratives personnalisées, une enquête générale sur l'événement, la démission du chef de la Police, ainsi que celle de la responsable de la communication ;
- les pressions divergentes exercées sur les membres du Parlement concernant la nouvelle loi sur la Police, ainsi que les remous liés à la nomination du nouveau chef de la Police et de celui de la Gendarmerie, témoignant d'un malaise important et de luttes de pouvoir au sein de la Police ;
- l'impression d'insécurité qui peut en découler pour la population genevoise, ainsi que la frustration de constater l'impunité des auteurs des actes de violence;
- le souci de comprendre ce phénomène de violence urbaine, en particulier la participation de personnes très jeunes, voire mineures, qui ne semblent pas réaliser la portée de leurs actes;

- l'importance pour Genève de tirer des conclusions et des leçons de cette situation, afin de pouvoir mieux maîtriser à l'avenir des événements majeurs comme par exemple Telecom 2003 ou le Sommet mondial de l'information;

décide:

- la mise en place d'une Commission parlementaire ad hoc, dotée de pouvoirs d'investigation étendus au sens des articles 230E à 230J de la loi portant règlement du Grand Conseil et qui aurait pour mandat d'examiner les aspects suivants :
 - la préparation, l'organisation et la gestion des événements par le Conseil d'Etat;
 - la préparation, l'organisation et la gestion des événements par la Police;
 - la préparation, l'organisation et la gestion des événements par le pouvoir judiciaire;
 - l'évaluation du rôle des organisateurs de la manifestation et de leur service d'organisation;
 - l'évaluation du rôle des observateurs (parlementaires, "legal team", amnesty);
 - l'évaluation de l'impact du protocole signé entre le Conseil d'Etat, la Police et les organisateurs de la manifestation sur le déroulement des événements ;
- et de rendre rapport au Grand Conseil en mettant l'accent sur les leçons à tirer pour les autorités à l'avenir;

et invite le Conseil d'Etat

- à mettre en attente des procédures de nomination du chef de la Police et du chef de la Gendarmerie avant de connaître les conclusions de ce rapport ;
- à préparer un projet de révision complète de la loi sur la Police tenant compte de ces conclusions.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Même si le bilan objectif du sommet du G8 pour Genève est nettement moins grave que pour des sommets similaires dans d'autres villes, on ne peut pas accepter sans autres les déprédations et les dérapages qui ont eu lieu, et qui génèrent dans la population non seulement un sentiment d'insécurité quant à la capacité des autorités de gérer ce genre d'évènements, mais aussi une forte frustration quant à l'impression d'impunité complète pour les auteurs.

Genève, ville internationale et fière de l'être, n'échappe pas à ses responsabilités dans ce domaine, et doit se donner les moyens de faire face aussi à des évènements majeurs de ce type. Dans le contexte d'une situation internationale marquée par les tensions et les mutations profondes, personne ne peut prétendre s'isoler des turbulences, surtout pas Genève.

Or les évènements survenus autour du sommet du G8 révèlent un certain nombre de dysfonctionnements importants, dont les racines sont bien antérieures à ce sommet, et qui à leur tour ont généré des situations problématiques.

Vis-à-vis de la population, nous avons la responsabilité de démontrer notre volonté d'en tirer les leçons pour l'avenir, non pas pour régler des comptes, mais pour éviter que ce genre d'incidents se reproduisent.

C'est pourquoi nous suggérons la mise en place d'une Commission ad hoc du Parlement, dotée de pouvoirs d'investigation étendus, et dont les travaux doivent être orientés sur les leçons à tirer pour l'avenir à partir d'un bilan circonstancié de ces évènements, y compris sur le rôle et les responsabilités des uns et des autres. Seule une telle Commission dispose de pouvoirs suffisants pour avoir accès à tous les informations nécessaires sans risquer de se voir opposer le secret de fonction.

C'est pourquoi, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nous vous invitons à réserver un bon accueil à cette motion.